

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DU RHONE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/1846

Approbation d'une convention de partenariat permettant des offres réciproques aux usagers détenteurs de cartes Culture et cartes Musées de la Ville de Lyon avec le Musée des Confluences

Direction des Affaires Culturelles

**Rapporteur** : M. KEPENEKIAN Georges

## SEANCE DU 18 JANVIER 2016

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 20 JANVIER 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 11 JANVIER 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 21 JANVIER 2016

---

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINI, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINI, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme ROUX de BEZIEUX (pouvoir à Mme SANGOUARD), Mme BERRA (pouvoir à Mme BALAS), M. PELAEZ (pouvoir à M. RUDIGOZ)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2016/1846 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT PERMETTANT DES OFFRES RECIPROQUES AUX USAGERS DETENTEURS DE CARTES CULTURE ET CARTES MUSEES DE LA VILLE DE LYON AVEC LE MUSEE DES CONFLUENCES (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 6 janvier 2016 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Dans le cadre d'une refonte de ses offres d'abonnement, approuvée en conseil municipal le 9 juillet 2015, la Ville de Lyon a créé deux catégories de cartes d'abonnement destinées à faciliter l'entrée des visiteurs dans les établissements culturels.

D'une part, la Carte Musées, créée en septembre 2009, pour un accès illimité aux six musées municipaux, s'est vue enrichie en septembre 2015 d'une Carte Musées Jeune destinée aux 18-26 ans. D'autre part, la Carte Culture carte d'abonnement couplé Musées/Bibliothèque, est une création nouvelle validée au Conseil municipal du 9 juillet 2015 et lancée le 1<sup>er</sup> septembre 2015. Elle permet, pour un tarif unique, l'accès aux collections permanentes et aux expositions temporaires des six musées de la Ville de Lyon et à la Bibliothèque municipale, pendant un an.

En outre, la Carte Culture, par des conventions signées avec plusieurs structures culturelles de spectacle vivant ou de cinéma (Maison de la danse, Opéra, Institut Lumière, TNP, Théâtre de la Croix-Rousse, cinéma le Comoedia) et avec les deux établissements de la Ville de Lyon, l'Auditorium de Lyon/ONL et le Théâtre des Célestins, offre des réductions pour certains spectacles ou des abonnements grâce à des partenariats axés sur la réciprocité des avantages.

Il vous est proposé de poursuivre ces partenariats avec le Musée des Confluences.

Inauguré en décembre 2014, le musée des Confluences propose également une carte d'abonnement, le Pass annuel, qui donne un accès illimité aux espaces d'expositions, pendant une année, à partir de la date d'achat. Il est nominatif et permet de profiter du parcours permanent et des expositions temporaires sans passer par la billetterie. Le Pass adulte à plein tarif est à 30 €.

Le projet de ce partenariat est de proposer des offres de réduction réciproque aux abonnés des deux parties signataires afin de développer la fréquentation des établissements culturels, de fidéliser les visiteurs, et de favoriser une circulation des publics d'un établissement culturel à l'autre. Ainsi tout détenteur d'une des deux cartes d'abonnement de la Ville, Carte Musées adulte ou Cartes Culture adulte, bénéficiera du tarif réduit sur l'entrée au musée des Confluences. Réciproquement, tout abonné au Pass annuel du musée des Confluences pourra profiter du tarif réduit à l'entrée des six musées municipaux.

Ce partenariat est, en outre, appuyé par une communication forte sur les offres d'expositions et de spectacles des partenaires, dans toutes les structures culturelles concernées, mais également sur les sites internet des établissements culturels.

Il est enfin intéressant de noter que la Métropole a voté un tarif « partenaires » pour l'entrée au musée Gallo-Romain de Fourvière pour les détenteurs des Cartes d'abonnement Musées et Culture de la Ville de Lyon. Ces derniers bénéficient désormais du tarif réduit pour accéder aux collections et expositions temporaire de ce musée sur présentation de leur carte Musées ou Culture.

Vu ladite convention ;

Ouï l'avis de la commission Culture, Patrimoine, Droits des Citoyens, Evénements ;

### **DELIBERE**

1. La convention de partenariat susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'EPCC/Musée des Confluences est approuvée.

2. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

G. KEPENEKIAN